

**COMUNIDADE DOS ESTADOS DA  
AFRICA DO OESTE**

**ECONOMIC COMMUNITY  
OF WEST AFRICAN STATES**



**COMMUNAUTE ECONOMIQUE  
DES ETATS DE L'AFRIQUE  
DE L'OUEST**

**ECW/CM/LXXV**

Original: Anglais

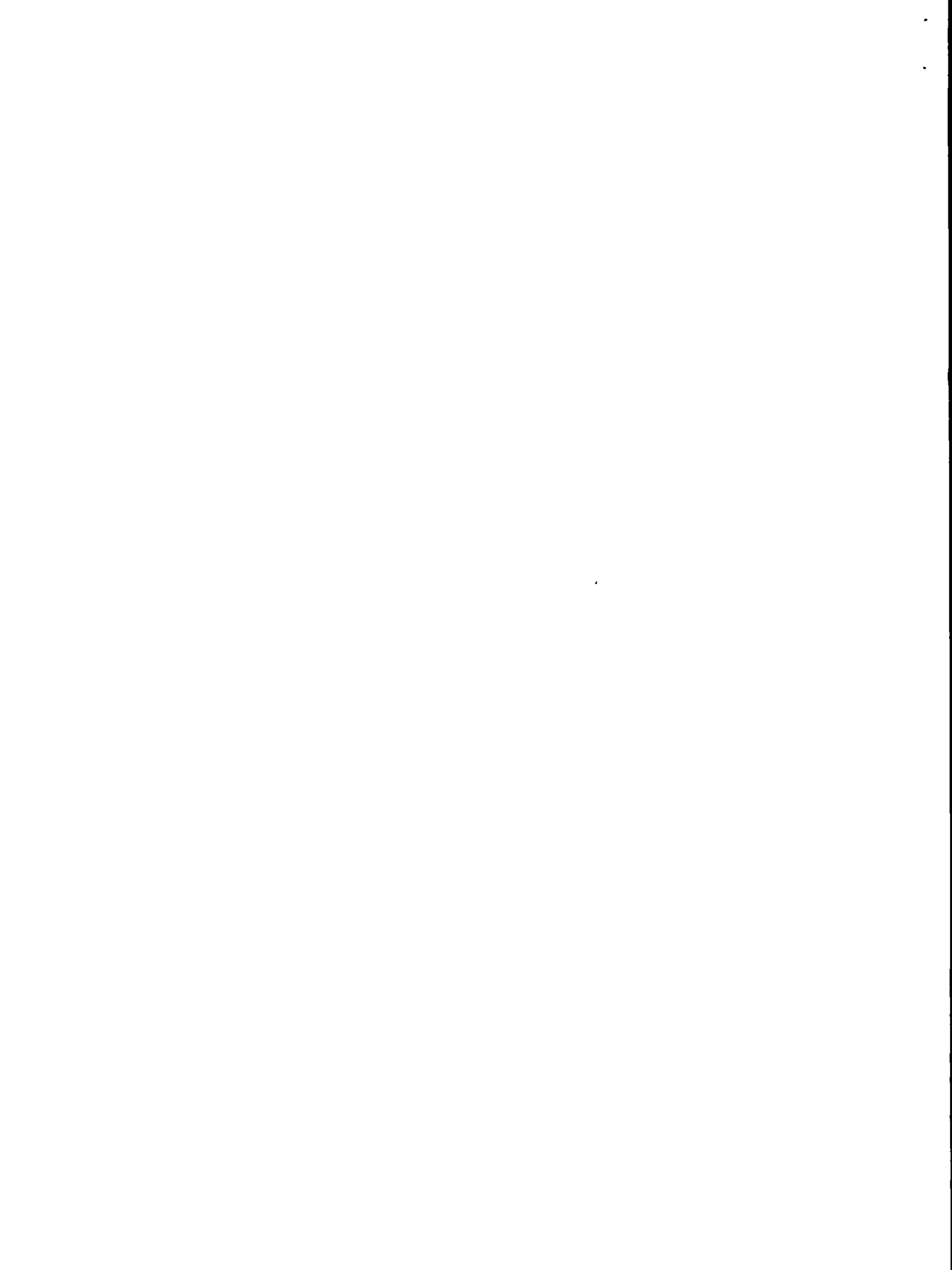
# **SOIXANTE-QUINZIEME SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES DE LA CEDEAO**

**Abuja, 13 et 14 Décembre 2015**

---

## **RAPPORT FINAL**

---



## **INTRODUCTION**

1. La soixante-quatrième Session Ordinaire du Conseil des ministres de la CEDEAO s'est tenue les 13 et 14 décembre 2015 à Abuja, en République Fédérale du Nigéria. Les travaux de cette réunion, à laquelle ont pris part les Ministres chargés des Affaires de la CEDEAO et les Ministres des Finances des pays membres de la CEDEAO, ont été présidés par S.E. Khadim DIOP, Ministre de l'Intégration africaine, du NEPAD et de la Promotion de la Bonne Gouvernance de la République du Sénégal.

2. Les Etats membres ci-après y ont été représentés :

- La République du Bénin
- Le Burkina Faso
- La République de Cabo Verde
- La République de Côte d'Ivoire
- La République de Gambie
- La République du Ghana
- La République de Guinée
- La République de Guinée Bissau
- La République du Libéria
- La République du Mali
- La République du Niger
- La République Fédérale du Nigeria
- La République du Sénégal
- La République de Sierra Leone
- La République Togolaise.

3. Les institutions et les agences spécialisées suivantes y ont également été représentées :

- La Commission de la CEDEAO;
- Le Parlement de la CEDEAO;
- La Cour de Justice de la Communauté;
- L'Organisation ouest-africaine de la Santé (OOAS);
- Le Groupe intergouvernemental d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique de l'Ouest (GIABA);
- La Banque d'investissement et de développement de la CEDEAO (BIDC);
- Le Bureau du Contrôleur financier ;
- Système d'Echanges d'Energie Electrique Ouest Africain (EEEOA)
- L'Agence Monétaire de l'Afrique de l'Ouest (AMAO)
- L'Institut Monétaire de l'Afrique de l'Ouest (IMAO)

4. La liste des participants est annexée au présent rapport.

### **I. CEREMONIE D'OUVERTURE**

5. Dans son allocution d'ouverture, le Président du Conseil, S.E. Khadim DIOP, Ministre de l'Intégration africaine, du NEPAD et de la Promotion de la Bonne Gouvernance de la République du Sénégal, a souhaité la bienvenue aux participants à la 75<sup>ème</sup> Session Ordinaire du Conseil des Ministres. De même, il a, au nom du Conseil, exprimé ses sincères remerciements au gouvernement et au peuple nigériens, pour l'accueil chaleureux réservé aux délégations, et félicité la Commission de la CEDEAO pour les excellentes dispositions prises afin d'assurer le bon déroulement des travaux.



6. Le Président du Conseil s'est ensuite félicité de la manière dont des élections générales se sont déroulées en 2015 au Nigéria, au Togo, en Guinée, en Côte d'Ivoire et au Burkina Faso et dit son espoir que les scrutins qui auront lieu en 2016 dans cinq Etats membres, procureront à la Communauté la même fierté. Il a, par ailleurs, rappelé l'ambition des pères-fondateurs de réaliser un marché commun et une union économique et monétaire en Afrique de l'Ouest, en soulignant qu'elle est fort heureusement poursuivie par les dirigeants actuels de la Communauté, notamment à travers la marche vers la CEDEAO des Peuples.

7. Le Président du Conseil a également insisté sur la nécessité d'accélérer la mise en œuvre des programmes dans certains secteurs stratégiques, de parachever l'application du Tarif extérieur commun, de finaliser la signature de l'Accord de Partenariat économique (APE) avec l'Union européenne. Par ailleurs, il a souligné l'urgence de parachever la réforme institutionnelle de la CEDEAO et la redynamisation du mécanisme de prélèvement communautaire et d'assurer une meilleure priorisation des actions, avant de préconiser que les leçons du passé soient tirées.

8. Après ces remarques, le Président du Conseil a déclaré ouverts les travaux de la 75<sup>ème</sup> Session ordinaire du Conseil des Ministres.

9. Dans son discours de bienvenue, le Président de la Commission de la CEDEAO, S.E. Kadré Désiré Ouédraogo, a exprimé sa profonde gratitude aux autorités de la République fédérale du Nigéria pour l'accueil chaleureux et la généreuse hospitalité réservés aux délégations, ainsi que pour les excellents moyens mis en place afin d'assurer la réussite des travaux.

10. Il a, ensuite, passé en revue les principaux points inscrits à l'ordre du jour, en disant sa conviction que leur examen permettra aux membres du Conseil de prendre, comme d'habitude, des décisions qui permettront à la Communauté de faire des avancées dans la conduite de ses différents chantiers.

11. Par ailleurs, le Président de la Commission a souligné la volonté de la Commission de toujours faire plus et mieux sans ressources additionnelles, grâce à une exploitation judicieuse des technologies de l'information et de la communication et de tirer tout le parti possible des excellentes dispositions des partenaires de la Communauté. Il a, en outre, fait état des perspectives d'amélioration du niveau de reversement du prélèvement communautaire, à la suite de missions que la Commission a effectuées auprès des Etats membres qui avaient des difficultés à cet égard.

12. Avant de conclure par des vœux de succès, le Président de la Commission a redit sa foi en la CEDEAO et sa conviction que celle-ci peut permettre aux pays membres de réaliser tous leurs rêves de progrès partagé et de développement harmonieux, et a adressé ses vifs remerciements et ceux des autres fonctionnaires statutaires concernés, aux membres du Conseil, aux partenaires et aux personnels de la CEDEAO, pour le soutien qu'ils leur ont apporté tout au long de leur mandat de quatre ans qui prend fin en février 2016.

13. Le texte intégral des deux discours prononcés figure en annexe au présent rapport.

## II. ELECTION DU BUREAU

14. Le bureau suivant a été élu :



- Président - République du Sénégal;
- Rapporteurs - République de Guinée Bissau;
- République du Liberia.

### III. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DU PROGRAMME DE TRAVAIL

15. L'ordre du jour ci-après a été adopté après amendements :

#### • CEREMONIE D'OUVERTURE

- a) Allocution d'ouverture du Président du Conseil, S.E. Khadim Diop, Ministre de l'Intégration africaine, du NEPAD et de la Promotion de la Bonne Gouvernance de la République du Sénégal;
- b) Discours du Président de la Commission de la CEDEAO, S.E. Kadré Désiré Ouédraogo;
- c) Adoption du Projet d'ordre du Jour et du Programme de travail;
- d) Election du Bureau;

#### • POINTS POUR DECISION

- a) Présentation et Examen du Rapport annuel 2015 du Président de la Commission de la CEDEAO;
- b) Présentation et Examen du Mémoire sur l'état d'exécution des tâches assignées par la 74<sup>ème</sup> Session ordinaire du Conseil des Ministres;
- c) Présentation et Examen du Rapport intérimaire 2015 du Contrôleur financier;
- d) Présentation et Examen du Rapport final de la 18<sup>ème</sup> Réunion du Comité de l'Administration et des Finances;
- e) Présentation et Examen du Rapport du Comité de gestion du Prélèvement communautaire;
- f) Présentation et Examen du Mémoire relatif au Cadre stratégique communautaire 2016 – 2020 de la CEDEAO;
- g) Présentation et Examen du Rapport des Consultants sur la 2<sup>ème</sup> phase de la Réforme institutionnelle;
- h) Présentation et Examen d'un Mémoire portant adhésion de l'Union des Comores au GIABA;
- i) Présentation et Examen des recommandations du Comité Ministériel du GIABA sur la lutte contre le blanchiment d'argent en Afrique de l'Ouest et le financement du terrorisme;
- j) Examen et Adoption du Projet d'Ordre du jour de la 48<sup>ème</sup> Session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO ;





- **POINTS POUR APPROBATION**

- a) Examen et Adoption des Rapports des Réunions 2015 de l'Assemblée des Ministres de la Santé et d'un Mémoire sur le Centre ouest-africain pour le contrôle des maladies;
- b) Examen et adoption du Rapport de la Réunion des Ministres de l'Industrie et du Mémoire relatif au règlement portant homologation des normes harmonisées ECOSTAND

- **POINTS POUR INFORMATION**

- a) Note d'information sur les demandes de soutien d'Etats membres à des candidatures à des postes internationaux.
- b) Mémoire sur l'Autorité Régionale de la Concurrence de la CEDEAO
- c) Note d'information sur le Programme de Mobilité Académique de la CEDEAO

- **DIVERS**

- **ADOPTION DU RAPPORT**

- **CEREMONIE DE CLOTURE**

- a) Motion de remerciement.
- b) Mot de clôture du Président du Conseil.

#### **IV. RESULTATS DES TRAVAUX**

##### **Points pour Décision**

##### **Point 2: Présentation et Examen du Rapport annuel 2015 du Président de la Commission de la CEDEAO**

16. Le Rapport annuel 2015 a été présenté par le Président de la Commission de la CEDEAO, S.E. Kadré Désiré Ouedraogo. Il fait un bilan détaillé de l'état d'avancement du programme de travail de la Communauté, pour la période allant de janvier à novembre 2015, et expose les principaux défis ainsi que les perspectives à moyen et long termes pour la région.

17. Il ressort de la présentation que les prévisions actuelles indiquent une baisse des performances économiques de la région avec un taux de croissance de 4,2 % en 2015 contre 6,2% enregistré en 2014.

18. En ce qui concerne la mise en œuvre du programme de travail de la Communauté le Président de la Commission a mis en exergue les principales réalisations suivantes :

- L'adoption, par le Conseil de Convergence, du projet de document sur la mise en place d'un institut monétaire de la CEDEAO qui sera le précurseur de la Banque centrale de la CEDEAO devant être créée en prélude au lancement de la monnaie unique en 2020.
- La finalisation du Document de la Stratégie Sahel de la CEDEAO et de son Plan d'action.



- La signature de l'Accord de Partenariat Economique (APE) avec l'Union Européenne par 13 Etats membres, des démarches étant en cours en vue de la signature de l'Accord par la Gambie, la Mauritanie et le Nigeria.
- L'entrée en vigueur du TEC CEDEAO, le 1<sup>er</sup> janvier 2015, et son application dans huit Etats membres, des mesures ayant été prises pour faire face aux difficultés que rencontrent les sept Etats membres qui ne l'appliquent pas encore.
- L'adoption de la carte d'identité biométrique de la CEDEAO pour faciliter la mobilité et la promotion de la sécurité dans la région
- La promotion des produits stratégiques susceptibles de favoriser la sécurité alimentaire et la souveraineté alimentaire
- L'opérationnalisation du Système Régional d'Information Agricole en Afrique de l'ouest- ECOAGRIS- dans les 15 Etats membres
- La poursuite de l'opérationnalisation du Mécanisme régional de garantie des investissements avec la signature d'un accord de partenariat avec l'Agence pour l'assurance du commerce en Afrique (ATI) ainsi que la mise en place d'un cadre régional de partenariat public-privé
- La poursuite du processus de mise en place de la Radio/TV de la CEDEAO
- La poursuite de la mise en œuvre du projet de construction de l'autoroute Abidjan-Lagos, et du programme des postes de contrôles juxtaposés et le développement du secteur aérien dans la région.
- L'octroi d'assistance financière aux Etats membres frappés par la maladie à virus Ebola ainsi qu'aux victimes de l'éruption volcanique survenue au Cabo Verde et aux personnes déplacées du fait des activités des terroristes de Boko Haram au Nigéria.
- La gestion des épidémies notamment de la maladie à virus Ebola
- L'appui de la Communauté, en collaboration avec l'Union Africaine et les Nations Unies, au bon déroulement du processus de transition au Burkina Faso.
- La fourniture d'une assistance technique et financière au Nigéria, au Togo, à la Guinée, à la Côte d'Ivoire et au Burkina pour l'organisation de leurs élections en 2015.
- L'achèvement de la première phase de la réforme institutionnelle, l'élaboration du cadre stratégique communautaire 2016-2020 et l'opérationnalisation du programme ECOLINK
- La mise en place en cours de la 4<sup>ème</sup> législature du parlement de la CEDEAO
- La création du Centre régional de la CEDEAO pour le contrôle et la prévention des maladies (CRCM-CEDEAO) avec siège au Nigéria

19. Pour ce qui est de la vision de la Commission de la CEDEAO pour les 40 prochaines années, intitulée "la CEDEAO de nos rêves", le Président a indiqué que l'Agenda 2055 de la CEDEAO, qui est conforme à l'Agenda 2030 des Nations Unies et l'Agenda 2063 de l'Union Africaine, est axé principalement sur le renforcement de l'intégration régionale, l'élimination de l'extrême pauvreté et le développement socioéconomique, et vise à créer ainsi les conditions d'une amélioration durable du niveau de vie et d'une coexistence pacifique entre les populations et entre les Etats membres, sur la base de la bonne gouvernance et de l'Etat de droit. Le Président a conclu sa présentation sur des recommandations destinées à favoriser le renforcement de l'intégration régionale et stimuler le développement économique régional.

20. Le Conseil a salué la qualité du document et félicité la Commission pour les actions menées. Il s'est également félicité du rôle des Etats membres dans la réalisation des principaux acquis en matière d'intégration et de maintien de la paix. Il a ensuite pris note



de l'engagement de la Guinée Bissau, de Cabo Verde et de la Sierra Léone à appliquer le TEC en 2016 ainsi que la soumission par le Ghana d'un projet de loi à son parlement sur le TEC. Le Conseil a adopté le rapport avec l'ensemble des recommandations y contenues.

**Point 3: Présentation et Examen du Mémoire sur l'Etat d'exécution des Tâches assignées par la 74<sup>ème</sup> Session ordinaire du Conseil**

21. La Commission a fait le point sur l'état d'exécution des tâches assignées aux institutions de la Communauté par le Conseil des Ministres en sa 74<sup>ème</sup> Session ordinaire tenue les 15 et 16 mai 2015 à Accra. Les détails concernant ces tâches assignées, qui concernent seize (16) domaines importants, figurent à l'annexe B du présent rapport.

22. A l'issue de la présentation, le Conseil a demandé des clarifications sur les questions relatives au paiement des indemnités de fin de contrat au personnel contractuel, la rénovation de la résidence officielle du Président de la Commission, la construction du nouveau siège de la Commission de la CEDEAO par le Gouvernement de la République Populaire de Chine ainsi que sur le transport des effets personnels du personnel en fin de contrat. Le Conseil a ensuite adopté le rapport avec les recommandations suivantes :

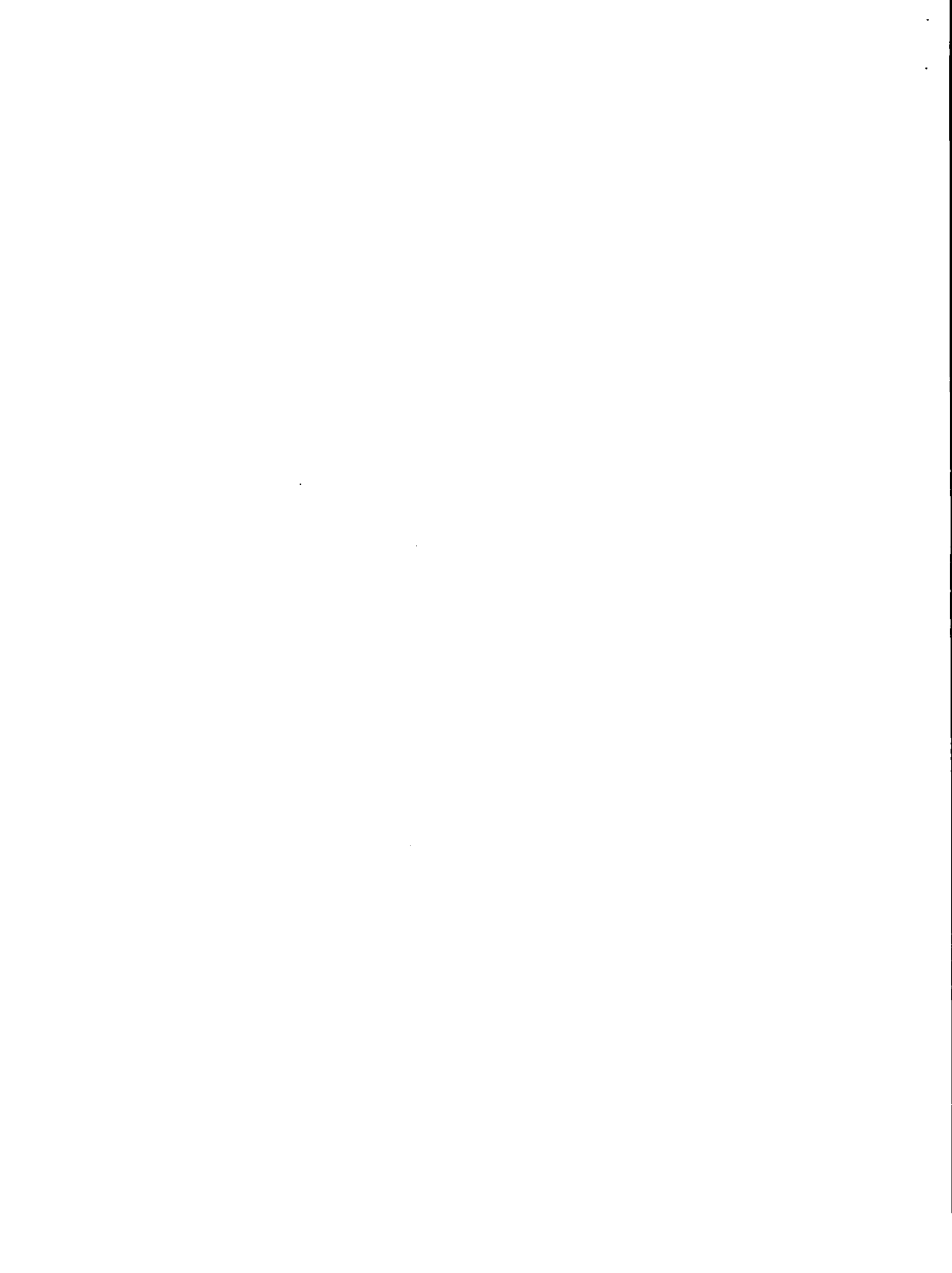
- Les indemnités de fin de contrat doivent être provisionnées dans un compte spécial et payées une seule fois au moment du départ de l'agent
- La Commission est invitée à considérer l'option de préfinancer la rénovation de la résidence officielle du Président de la Commission et demander par la suite le remboursement auprès du Gouvernement de la République Fédérale du Nigeria
- La Commission doit poursuivre les discussions avec le gouvernement chinois afin de s'assurer que le bâtiment du nouveau siège soit construit et doté de tous les équipements nécessaires;
- La Commission doit veiller à ce que les frais de transport des effets personnels du personnel soient payés de façon modulable en fonction de la destination et du grade.

**Point 4: Présentation et Examen du Rapport intérimaire 2015 du Contrôleur financier**

23. Le rapport intérimaire 2015 du Contrôleur financier porte sur la situation budgétaire et financière, ainsi que sur celle des effectifs des institutions de la Communauté, pour la période allant du 1er janvier au 31 octobre 2015.

24. Il en ressort que, dix (10) mois après le début de l'exercice, les recettes enregistrées ne s'élèvent au total qu'à 88 millions d'UC, soit un taux de réalisation de 37%. Au titre des arriérés de contributions, il a été reçu un montant de 1,95 million d'UC en provenance de la Guinée Bissau sur un total d'impayés de 20,4 millions d'UC. Dans l'ensemble, avec les 37% de ressources mobilisées au cours de la période, il n'a été possible d'exécuter le budget des dépenses qu'à hauteur de 34%.

25. Le Contrôleur financier a indiqué qu'à la date du 31 octobre 2015 la Communauté comptait un effectif total de 1.117 agents, composé de 27 fonctionnaires statutaires, 51 directeurs, 447 fonctionnaires internationaux et 592 agents recrutés localement. Les femmes représentent 28% du personnel. D'autre part, la Communauté compte actuellement 5 Institutions, 6 Agences, 4 Bureaux de liaison, 5 Centres, 9 Représentations spéciales et 4 Bureaux de zone.



26. Au terme de son rapport, le Contrôleur financier a formulé les recommandations suivantes :

- a) La fermeture des bureaux de zone au Burkina et au Liberia, d'ici fin mars 2016, et le redéploiement de leurs employés, le cas échéant.
- b) Pour préserver les ressources de la Communauté, ce de manière dissuasive, il est recommandé que les agents impliqués dans le cas d'infraction au Bureau de la Représentation Spéciale au Mali puissent être sanctionnés.
- c) La limitation de la durée du mandat des Représentants spéciaux/Chefs de Bureau de liaison à deux ans renouvelables une seule fois.
- d) Le Contrôleur Financier va étendre ses fonctions de contrôle à toutes les entités qui reçoivent des fonds du prélèvement communautaire. Dans le cas d'octroi de fonds à des entités qui ne sont pas sous la supervision directe du Conseil, ces fonctions seront limitées seulement aux fonds reçus de la Communauté.
- e) La Commission doit mettre en place un système de gestion rigoureuse de trésorerie de façon à rentabiliser les fonds non utilisés.

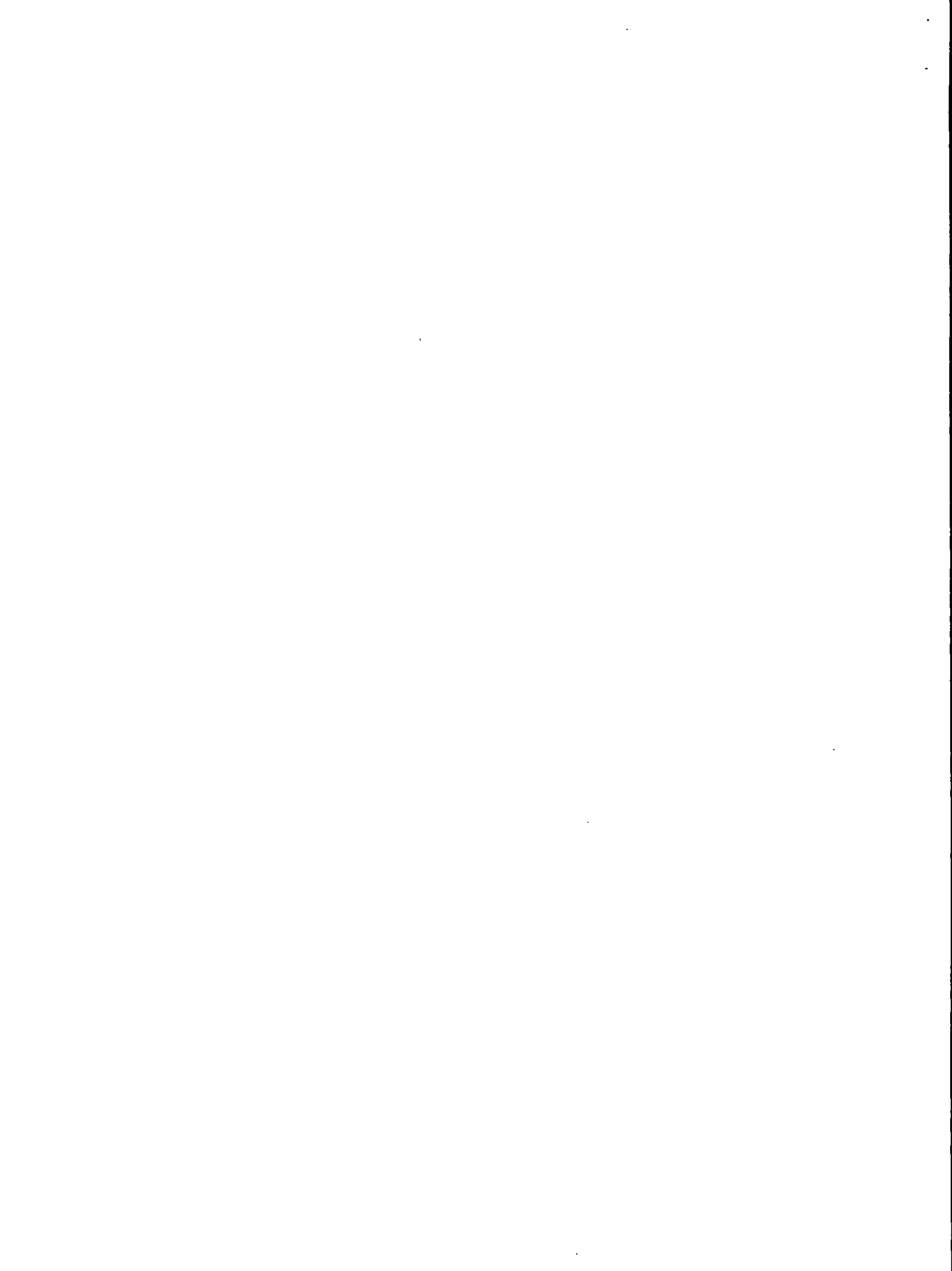
27. Le Conseil a salué la qualité du rapport et demandé des éclaircissements sur les questions clés abordées par le Contrôleur financier dans son rapport à savoir :

- Les allégations portées à l'encontre du Représentant spécial au Mali ;
- La durée du mandat des Chefs de bureaux de représentation ;
- La fermeture des bureaux de zone au Burkina Faso et au Libéria ;
- Le faible taux d'exécution des programmes, principalement en raison du faible taux de reversement, par les Etats membres, des produits du prélèvement communautaire.

28. Le Conseil a été informé par le Président de la Commission d'une investigation en cours à la Représentation Spéciale au Mali et que des mesures appropriées seront prises pour remédier à d'éventuels manquements.

Le Conseil a pris note des réponses apportées par la Commission puis a adopté le rapport, tout en prenant les décisions spécifiques suivantes:

- Le Contrôleur Financier doit préalablement soumettre son rapport aux Institutions de la Communauté et faire état de leurs observations et arguments dans sa présentation au Conseil;
- La Commission devrait se pencher sur la question de la durée du mandat des Chefs de bureaux de représentation, dans le contexte général de la révision des Règlements du personnel ;
- Les bureaux de zone sis au Burkina-Faso et au Libéria devraient poursuivre leurs activités au sein des Représentations permanentes de la CEDEAO dans lesdits pays ;
- La prise en compte du principe de la répartition géographique dans tous les recrutements, y compris dans la nomination des Représentants permanents, en particulier au moment de la reprise du processus d'ouverture de ces bureaux de représentation.
- La Commission doit développer une stratégie pour accroître la mobilisation de financements extérieurs.





**Point 5: Présentation et Examen du Rapport final de la 18<sup>ème</sup> réunion du Comité de l'Administration et des Finances**

29. Le Rapport final de la 18<sup>ème</sup> réunion du Comité de l'Administration et des Finances a été présenté par M. Jean Antoine DIOUF, président du Comité. Il est articulé autour des grands points suivants :

- Présentation et Examen du rapport sur l'état de mise en œuvre du Protocole relatif au Prélèvement communautaire ;
- Présentation et Examen du budget consolidé 2016 des Institutions de la CEDEAO ;
- Présentation et examen du Mémoire relatif à la demande de décaissement des fonds de contrepartie de la CEDEAO, pour la mise en œuvre des activités initiales du projet de Programme stratégique sur la réduction de la vulnérabilité et l'adaptation au changement climatique en Afrique de l'Ouest ;
- Présentation et Examen du Mémoire relatif à l'organisation des réunions de la CEDEAO dans les Etats membres ;
- Présentation et Examen du Mémoire sur le programme de création de la Radio/Télévision de la CEDEAO
- Présentation et Examen du Mémoire sur le budget spécial alloué aux élections prévues en 2016 au Niger, au Bénin, au Cabo-Verde, en Gambie et au Ghana ;
- Présentation et Examen d'un projet de Règlement portant création d'un Mécanisme national d'alerte précoce et de réponse ;
- Présentation du Rapport intérimaire 2015 du Contrôleur financier ;
- Présentation d'un document de projet sur la création d'un Institut Monétaire de la CEDEAO.

30. A la suite de discussions approfondies, le Conseil a adopté le rapport et a convenu, de manière spécifique, de ce qui suit :

- a) La Communauté doit veiller à ce que les programmes de travail et les rapports d'activités soient joints aux projets de budget
- b) Les institutions de la Communauté doivent avoir un canevas uniformisé de présentation des budgets
- c) Les institutions de la CEDEAO sont encouragées à mettre encore plus l'accent sur l'exécution de projets sociaux
- d) Les institutions de la CEDEAO sont également encouragées, lorsque cela est possible, à déléguer encore plus de responsabilités aux Etats membres, à la société civile et au secteur privé pour la mise en œuvre de programmes communautaires
- e) La CEDEAO est invitée à redoubler d'efforts dans la mobilisation des ressources, notamment à travers une attitude plus agressive dans le recouvrement du prélèvement communautaire, en particulier en effectuant des visites trimestrielles dans les Etats membres et l'exploitation de toutes les opportunités d'appui financier extérieur annoncées par les partenaires au développement
- f) La Commission de la CEDEAO est encouragée à engager une réflexion pour la mise en œuvre de budgets programme



- g) Les Etats membres sont invités à appuyer politiquement le projet de radiotélévision de la CEDEAO et à encourager la Commission à mobiliser les ressources financières nécessaires, notamment auprès du secteur privé

**Point 6: Présentation et Examen du Rapport du Comité de Gestion du Prélèvement communautaire**

31. Dans sa présentation, la Commission a mis en exergue les difficultés relatives aux retards dans le reversement des produits du prélèvement communautaire, le non versement des fonds collectés dans le compte de la CEDEAO ouvert à cet effet à la Banque centrale ainsi que la conversion des montants du Prélèvement communautaire en devises.

32. La Commission a souligné que ces difficultés, dans le cadre de l'application et de la gestion du Protocole sur le prélèvement communautaire, ont eu comme conséquences une diminution des ressources financières et, partant, des répercussions négatives sur les objectifs d'intégration et sur le fonctionnement de la Communauté.

33. A cet égard, la Commission a recommandé à l'adoption du Conseil ce qui suit :

- Une évaluation technique du Protocole relatif au Prélèvement communautaire de la CEDEAO doit être effectuée par la Commission, compte tenu des difficultés rencontrées par les Etats membres pour l'application des dispositions dudit Protocole.
- Les Etats membres concernés doivent tout mettre en œuvre en vue d'apurer les arriérés afin de ne pas s'exposer aux sanctions stipulées dans ledit Protocole.
- Un nouveau délai de grâce de deux (2) ans pourrait être accordé pour l'apurement des arriérés, avec comme date limite le 31 décembre 2017.

34. Au terme des délibérations, le Conseil a pris note de la détermination de l'ensemble des Etats membres à honorer leurs obligations en matière de financement des programmes et activités de la Communauté.

35. Le Conseil a ensuite adopté le rapport, en formulant, à l'endroit de la Commission, les recommandations ci-après:

- poursuivre et accélérer le processus de révision globale des mécanismes de financement des programmes et activités de la Communauté qui a été engagé et inclure dans cet exercice une évaluation technique du Protocole relatif au Prélèvement Communautaire de la CEDEAO ;
- établir, dans les délais les meilleurs, avec chacun des Etats membres concernés, un calendrier d'apurement des arriérés, que ceux-ci soient de contribution ou de reversement des produits du prélèvement communautaire et soumettre à temps les memoranda d'échéancier d'apurement.

**Point 7: Présentation et examen du Mémoire relatif au Cadre stratégique communautaire 2016-2020 de la CEDEAO**

36. La Commission a présenté le Cadre Stratégique Communautaire (CSC) 2016 – 2020 en insistant sur les axes stratégiques, les objectifs opérationnels, la stratégie de



37. Ce cadre vise à consolider les acquis obtenus au cours des quarante dernières années et à accélérer le processus d'intégration régionale dans tous les domaines.

38. Dans cette perspective, le CSC repose sur trois axes stratégiques et cinq objectifs opérationnels. Les axes stratégiques sont l'intégration sociale et économique ; l'intégration et la stabilité politiques et l'appui institutionnel et infrastructurel. Les objectifs opérationnels qui découlent de la vision de la CEDEAO et les principes fondamentaux énoncés dans le Traité révisé de la CEDEAO de 1993 sont les suivants : Approfondir le développement socio-économique au niveau des États membres ; Bâtir et consolider l'intégration économique et monétaire de la région ; Tracer les contours de la cohésion politique et de la participation dans la région ; Mobiliser et maintenir l'appui sociétal et institutionnel ; Etendre et améliorer les infrastructures de la région.

39. En termes de mise en œuvre, le CSC est articulé autour d'un cadre de gestion axée sur les résultats (GAR). En outre, il se fonde sur la nécessité d'une plus grande coordination des activités entre et au sein des institutions et des partenaires. Il a pour vocation d'être utilisé comme unique référentiel par toutes les institutions et agences de la CEDEAO dans la définition de leurs plans et programmes. La mise en œuvre réussie du CSC devra aussi bénéficier de l'appui fondamental de l'ensemble des organes statutaires de la CEDEAO et des États membres à travers notamment les bureaux nationaux de la CEDEAO. Un autre aspect important de la stratégie de mise en œuvre souligné par la présentation porte sur le financement du CSC avec les défis qu'il faut relever à cet égard. En ce qui concerne le suivi et l'évaluation, le CSC s'appuie sur une base solide de mesure de la performance et d'atteinte des résultats à travers l'élaboration d'indicateurs et de cibles.

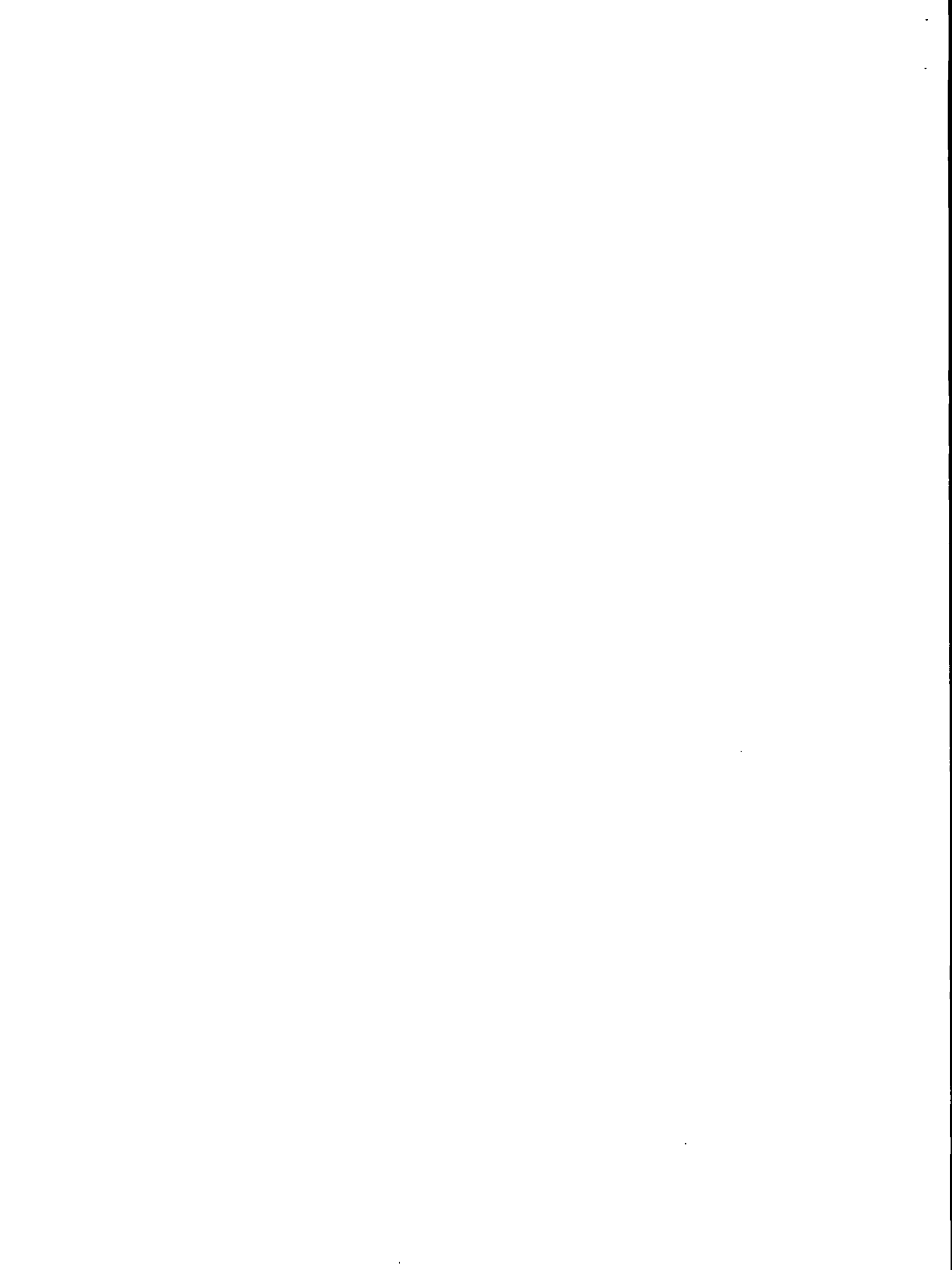
40. Le Conseil a pris note du cadre stratégique ainsi proposé, puis a souligné la nécessité de mettre en synergie ce cadre avec les différents cadres nationaux de développement. Le Conseil a également souligné la nécessité d'impliquer les acteurs non étatiques dans la vulgarisation et l'appropriation du CSC, notamment les Organisations de la Société Civile et les Organisations professionnelles. A cet égard, le Conseil a instruit la Commission de veiller à ce que l'articulation demandée soit effectuée en rapport avec les bureaux nationaux de la CEDEAO.

#### **Point 8: Présentation et examen du Rapport des consultants sur la 2<sup>e</sup> Phase de la Réforme institutionnelle**

41. Dans sa présentation du Mémoire sur la deuxième phase de la réforme institutionnelle relative aux processus opérationnels, aux systèmes et procédures et à la dotation en personnel, la Commission a mis l'accent sur les questions suivantes couvertes par le rapport:

- La réorganisation des processus opérationnels ;
- Les Pratiques de gestion des ressources humaines, la classification des emplois et les besoins en personnel ;
- La gestion financière, l'audit interne et les technologies de l'Information ;
- La passation des marchés, l'éthique, la fraude et la corruption ;
- La gestion des voyages, les règles de procédure bureaucratique.

42. La Commission a également souligné les principales conclusions du rapport qui portent essentiellement sur la création d'une catégorie intermédiaire entre G et P, qui pourrait être appelée catégorie A (administrative). Lesdites conclusions concernent les



- L'établissement d'un cadre structuré en matière de gestion de la performance ;
- L'utilisation efficace des ressources humaines et financières ;
- L'application des meilleures pratiques en matière de gestion de ressources humaines qui sont bien connues, mais rarement utilisées au sein du Département ;
- L'adoption d'un système de classification des emplois et de classement des postes.

43. En guise de conclusion, le Rapport a présenté une liste de six (6) recommandations et de vingt (20) mesures devant être adoptées pour assurer le succès du processus de réforme. La Commission a invité le Conseil à examiner et à entériner les mesures recommandées.

44. Après des débats approfondis, le Conseil a approuvé le rapport de la 2<sup>ème</sup> phase. Le Conseil a ensuite souhaité que la présentation des conclusions et recommandations de cette 2<sup>ème</sup> phase puisse lui être présentées par les consultants. Enfin, le Conseil a convenu de créer un sous-comité ministériel ad'hoc constitué de Cabo Verde, du Ghana, de la Guinée, du Niger, du Nigéria et du Sénégal pour le suivi de la mise en œuvre de la réforme institutionnelle.

**Point 9: Présentation et Examen du Mémoire relatif à l'Adhésion pleine et entière de l'Union des Comores au GIABA**

45. Le GIABA a présenté un mémorandum relatif à l'adhésion de l'Union des Comores (UC) au GIABA. Il y est rappelé que le Conseil avait entériné le statut d'observateur de l'Union des Comores au GIABA, lors de sa 69<sup>ème</sup> Session ordinaire tenue à Abuja et que, sur sa recommandation, la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement avait approuvé ce statut.

46. Par ailleurs, il est indiqué que lors de sa 15<sup>ème</sup> réunion tenue à Dakar, au Sénégal, en novembre 2015, le Comité ministériel du GIABA (CMG) a donné son accord pour l'adhésion de l'Union des Comores (UC) en tant que membre à part entière du GIABA, sous réserve que ladite adhésion soit entérinée par le Conseil des Ministres de la CEDEAO et approuvée en dernier ressort par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement.

47. A cet égard, l'Union des Comores doit s'acquitter de toutes ses obligations financières vis-à-vis du GIABA et, au titre des conditions à remplir pour son adhésion, accepter de verser une contribution annuelle au budget du GIABA en tant que membre non-régional.

48. Au vu de l'engagement dont l'Union des Comores fait montre à l'égard des activités du GIABA depuis qu'il lui a été accordé le statut d'observateur en 2012 et considérant qu'elle a rempli toutes les conditions indispensables et suffisantes d'adhésion au GIABA, il est suggéré au Conseil, dans le Mémoire, d'entériner l'adhésion de l'Union des Comores au GIABA et de recommander à la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement d'en faire de même, conformément aux dispositions pertinentes des Statuts révisés du GIABA.

49. A la suite des délibérations, le Conseil a approuvé l'adhésion pleine et entière de l'Union des Comores au GIABA et a recommandé à la Conférence d'entériner cette adhésion.





**Point 10: Présentation et Examen des recommandations du Comité Ministériel du GIABA sur la lutte contre le blanchiment d'argent en Afrique de l'Ouest et le financement du terrorisme**

50. Dans sa présentation, le GIABA a indiqué que le Comité ministériel du GIABA (CMG) composé des Ministres des Finances, de la Justice et de la Sécurité des Etats membres de la CEDEAO, s'est réuni le 7 novembre 2015 à Dakar, pour engager la réflexion sur le problème du blanchiment d'argent et du financement du terrorisme en Afrique de l'Ouest, notamment au regard des demandes faites par la communauté internationale pour un plus grand respect des règles s'appliquant à cette question.

51. En conclusion, le GIABA a suggéré au Conseil d'adopter une recommandation relative au maintien du financement de la LBC/FT dans le budget de la CEDEAO.

52. Le Conseil a pris note de la présentation.

**Point 11: Examen du projet d'Ordre du Jour de la 48<sup>ème</sup> Session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO**

53. Le Président de la Commission de la CEDEAO a présenté le projet d'Ordre du Jour de la 48<sup>ème</sup> Session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et Gouvernement de la CEDEAO.

54. Après amendement, le Conseil a adopté ledit projet, qui est joint en annexe au présent rapport.

**POINTS POUR APPROBATION**

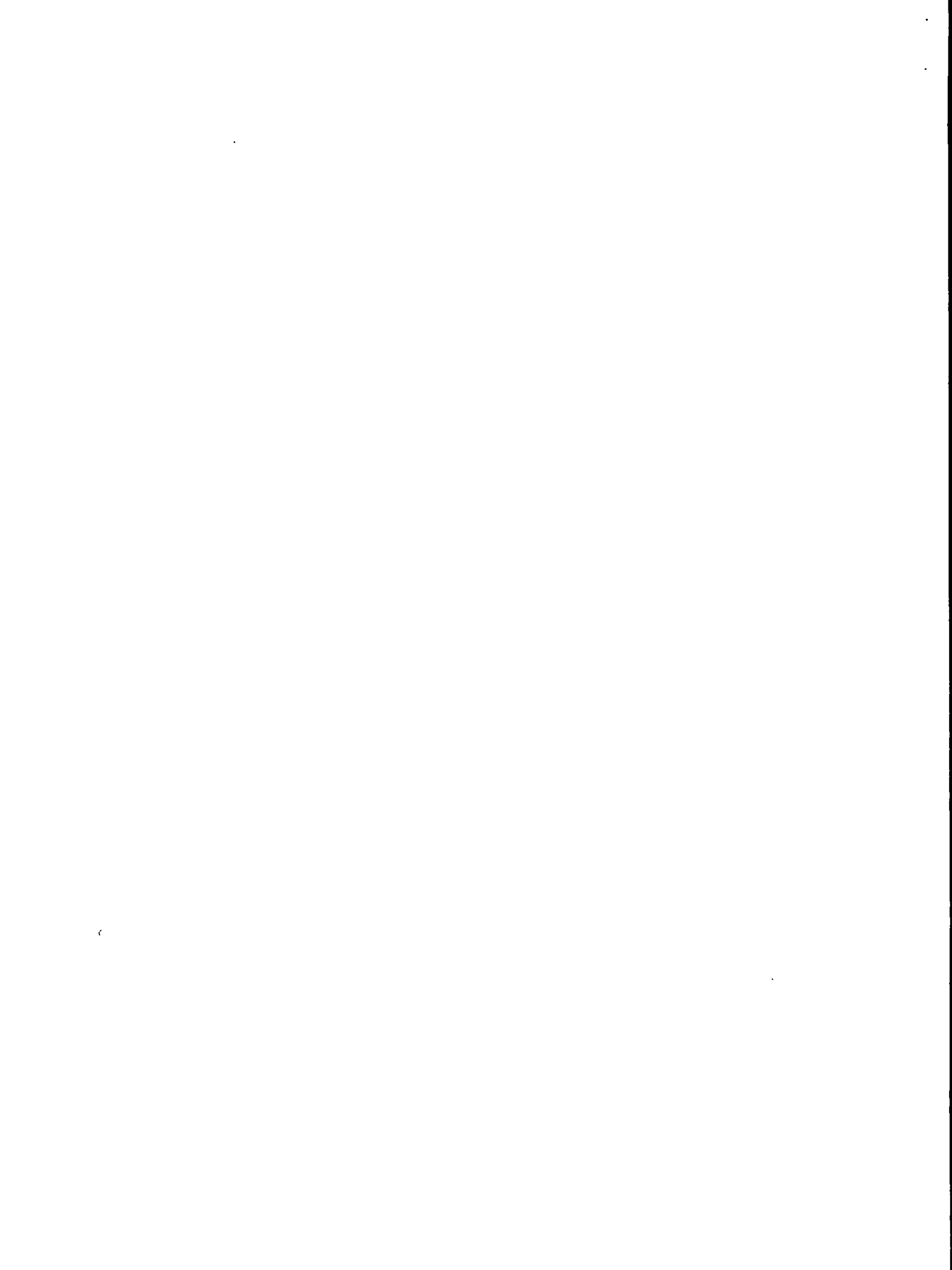
**Point 12: Examen et adoption des Rapports des réunions 2015 de l'Assemblée des Ministres de la Santé et du Mémoire sur le Centre régional de la CEDEAO pour la surveillance et le contrôle des maladies**

55. Le Ministre délégué chargé du Budget du Sénégal, M. Birima Mangara, a, au nom de la Ministre Sénégalaise de la Santé et Présidente de l'Assemblée des Ministres de la Santé de la CEDEAO, a présenté le rapport de la 16<sup>ème</sup> réunion ordinaire de l'Assemblée des Ministres de la Santé de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) tenue le 13 mars 2015 à Niamey, Niger

56. Le Ministre a également présenté le rapport de la Réunion Extraordinaire de l'Assemblée des Ministres de la Santé de la CEDEAO tenue à Dakar le 03 novembre 2015, le Ministre a mis en exergue les propositions qu'elle a adoptées, notamment le plan stratégique 2016-2020 de l'OOAS et les projets portant création et modalités de fonctionnement du Centre régional de surveillance et contrôle de maladies de la CEDEAO

57. L'exposé du Ministre a été complété par le Directeur Général de l'OOAS qui a, en particulier, fait état de la nécessité d'un budget de 5 millions de dollars pour la mise en place du Centre régional de surveillance et contrôle des Maladies basé à Abuja, Nigéria.

58. En guise de conclusion, le Ministre a indiqué que l'Assemblée des Ministres de la Santé a recommandé au Conseil d'adopter le Rapport et d'approuver le montant de 5 000 000 \$ pour la création du Centre régional de Surveillance et de Contrôle des Maladies de la CEDEAO



59. A la suite de cette présentation, le Conseil a approuvé les rapports, et le Mémo sur le Centre de surveillance et de contrôle des maladies et à exhorter la Commission, en relation avec l'OOAS, à rechercher des financements notamment extérieurs pour le montant ainsi demandé.

**Point 13 : Examen et adoption du Rapport de la Réunion des Ministres de l'Industrie et du Mémoire relatif au règlement portant homologation des normes harmonisées ECOSTAND**

60. Dans sa présentation, le représentant du Ghana a, au nom du Ministre de l'Industrie du Ghana, rappelé l'article 26 du Traité révisé qui fixe les responsabilités en matière de développement du secteur industriel dans la Région de l'Afrique de l'Ouest et qui a conduit à l'adoption de la Politique industrielle commune de l'Afrique de l'Ouest (PICA) en 2010.

61. A cet égard, il a fait savoir que les Ministres du commerce et de la qualité de la CEDEAO se sont réunis à Accra le 24 avril 2015 pour réviser la Stratégie de la PICA et valider les vingt-cinq projets finaux de Normes harmonisées de la CEDEAO (ECOSTAND).

62. Il a également mis l'accent sur la nécessité d'accélérer la mobilisation des ressources requises pour assurer la mise en œuvre de la PICA et faire aboutir le processus d'harmonisation des normes et permettre la diffusion de ces normes.

63. En conclusion, le Conseil a été invité à approuver l'adoption de la Stratégie révisée de la PICA ainsi que les 25 normes ECOSTAND.

64. A la suite de cette présentation, le Conseil a approuvé le rapport.

**POINTS POUR INFORMATION**

**Point 14. Note d'information sur les demandes de soutien d'Etats membres à des candidatures à des postes internationaux.**

65. La Commission a informé le Conseil de l'intention de la République Fédérale du Nigeria de présenter sa candidature en tant que Membre du Conseil de Paix et de Sécurité de l'Union Africaine (CPSUA) pour une nouvelle période de trois (3) ans à compter de l'année 2016 et dont les élections sont prévues au cours de la 26<sup>ème</sup> Session Ordinaire de l'Assemblée Générale de l'Union Africaine en Janvier 2016.

66. La Commission a également informé le Conseil de l'intention de la République Côte d'Ivoire de présenter la candidature de **Monsieur Cisse Yacouba** en tant que membre de la Commission du Droit International de l'Organisation des Nations Unies au titre du groupe africain dont le mandat des membres actuels de ladite Commission expirera en fin 2016.

67. Par ailleurs, la Commission a porté à la connaissance du Conseil, l'intention du Burkina Faso de se porter candidat pour abriter le siège du Secrétariat Permanent du Comité Africain d'Experts sur les Droits et le Bien-être de l'Enfant (CEADBE) de l'Union Africaine.

68. Le Conseil a pris note des informations fournies et a marqué son soutien aux différentes sollicitations des Etats membres.



**Point 15 : Mémoire sur l'Autorité Régionale de la Concurrence de la CEDEAO**

69. La Commission a informé le Conseil du processus engagé pour procéder à la mise en place de l'Autorité régionale de la Concurrence de la CEDEAO créée par l'Acte Additionnel ASA.2/12/08.

70. Par décision A/Dec.3/05/15, la 47ème session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement a octroyé le siège de l'ARCC à la République de Gambie. La Commission a informé le Conseil de la mission de travail effectuée à Banjul en octobre 2015 à l'effet de finaliser le document de l'Accord de siège de l'ARCC entre la République de Gambie et la Commission. Sur la base de ces avancées, la Commission a précisé que la signature de l'Accord de siège et l'ouverture officielle du siège constituent les prochaines étapes à franchir.

71. A cet égard, la Commission a sollicité de la part du Conseil l'approbation d'un budget de 300 000 UC pour permettre de couvrir entre autres les frais de démarrage, l'amorce du processus de recrutement du personnel ainsi que l'acquisition des premiers équipements.

72. Le Conseil a pris note du Mémoire

**Point 16 : Note d'information sur le Programme de Mobilité Académique de la CEDEAO**

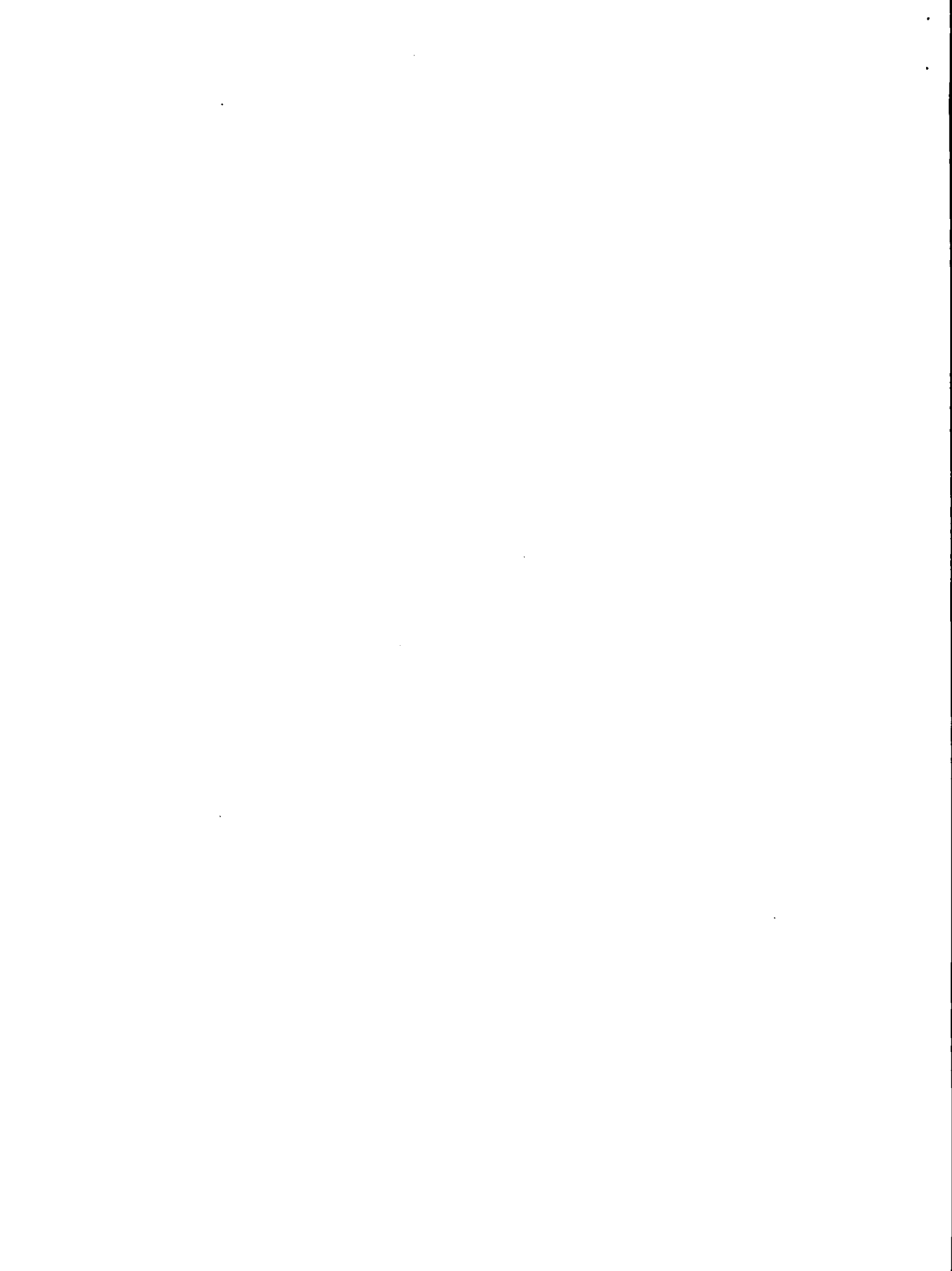
73. Dans sa présentation, la Commission a rappelé la recommandation faite en novembre 2014 par les Ministres de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, en faveur de la mise en place, au sein de la région, d'un système propre à favoriser la mobilité des étudiants et des enseignants y compris ceux de la diaspora.

74. Conformément à cette recommandation, l'Association des Universités africaines (AUA) a été désignée pour jouer le rôle de chef de file, pour la mise en œuvre du Programme de mobilité académique de la CEDEAO, compte tenu de son expérience et de ses réalisations dans le domaine de la mise en œuvre d'initiatives régionales de cette nature.

75. Par ailleurs, la Commission a indiqué que, pour le démarrage du programme, 3.546 demandes ont été reçues au total par l'AUA pour une admission aux programmes de Maitrise ou de Doctorat. Après l'évaluation des dossiers et la sélection sur la base des critères établis, 50 étudiants ont été présélectionnés pour la Maitrise et 25 pour le Doctorat, une admission ayant été négociée avec des universités pour l'année universitaire 2015/2016. De même, 13 enseignants ont bénéficié du programme d'échange de personnel entre différentes universités de la région.

76. Afin de donner une visibilité optimale à ce programme et d'en assurer la pérennité, la Commission a prié le Conseil de bien vouloir donner son approbation pour que le Programme de mobilité académique de la CEDEAO soit rebaptisé **Programme de mobilité académique Nnamdi Azikiwe**.

77. Le Conseil a pris note de la présentation et a entériné la proposition de rebaptiser le programme de mobilité académique de la CEDEAO **Programme de mobilité académique Nnamdi Azikiwe**.



**Point 17 : Divers**

78. Le Conseil a présenté ses condoléances les plus attristées à Mme Hanna Tetteh, Ministre des Affaires Etrangères et de l'Intégration Régionale de la République du Ghana suite au décès de sa mère. Le Conseil a exprimé sa sympathie à Mme Tetteh et sa famille à l'occasion de cette douloureuse épreuve.

**Point 18 : Adoption du rapport**

79. Le rapport a été adopté après amendements.

**CEREMONIE DE CLOTURE**

**Point 19 : Motion de remerciement**

80. La motion de remerciement a été lue par Monsieur Cheickna Seydi Ahamadi DIAWARA, Ministre de la Coopération Internationale et de l'Intégration Africaine de la République du Mali

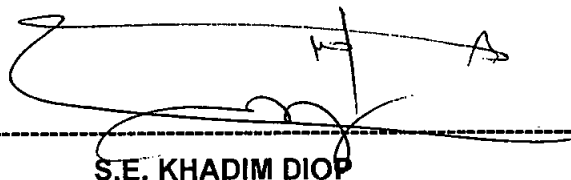
**Point 20 : Mot de clôture du Président du Conseil.**

81. Dans son discours de clôture, S.E. Khadim DIOP, Président du Conseil des Ministres, a remercié les membres du Conseil pour la pertinence de leurs interventions et pour l'esprit fraternel et amical qui a prévalu tout au long des travaux. Il a ensuite déclaré clos les travaux de la soixante-quinzième Session ordinaire du Conseil, en souhaitant à tous les participants venus d'ailleurs un bon retour dans leurs pays respectifs.

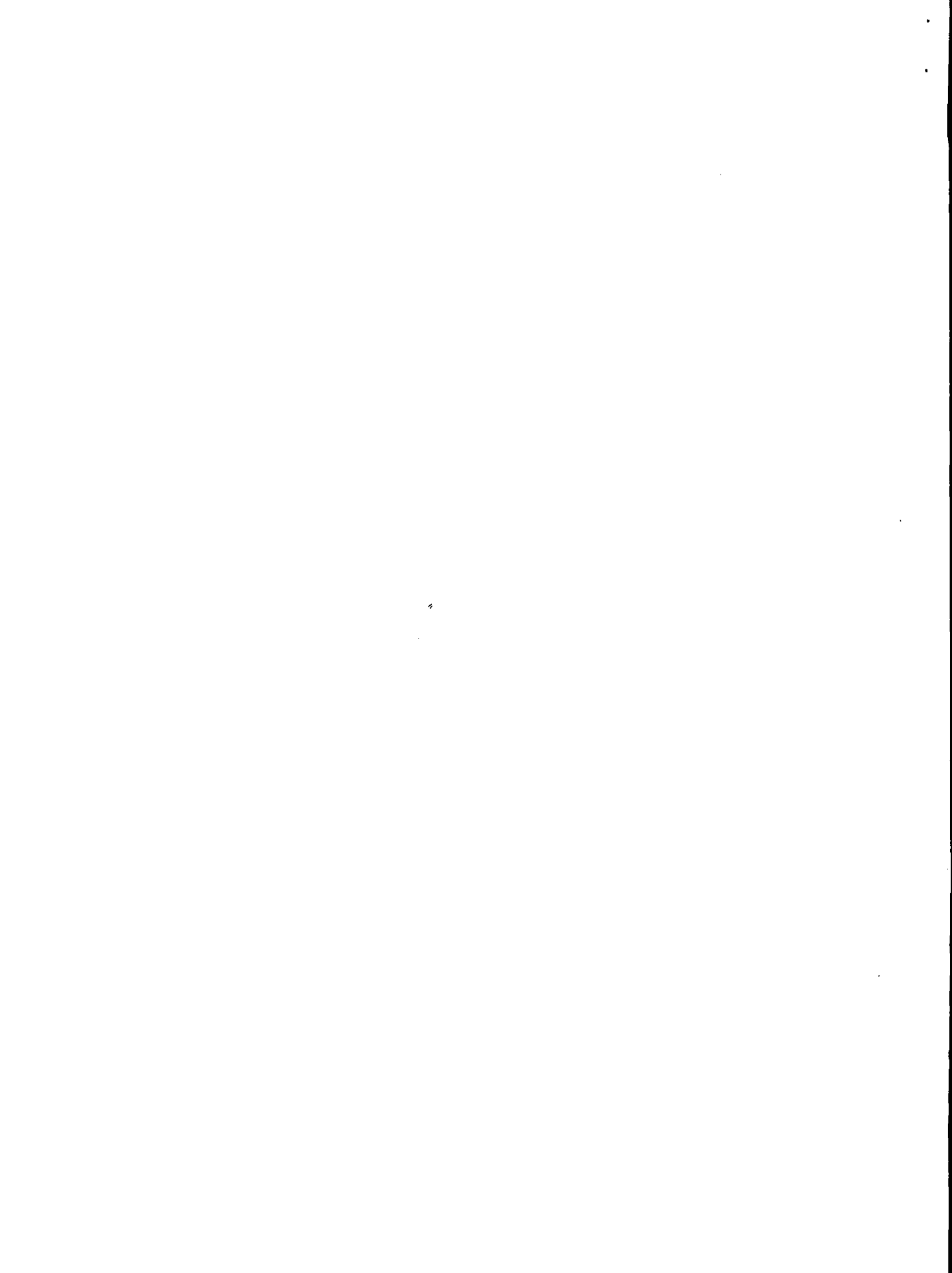
**FAIT A ABUJA, LE 14 DECEMBRE 2015**

**POUR LE CONSEIL DES MINISTRES,**

**LE PRESIDENT**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'KHADIM DIOP', written over a horizontal dashed line.

**S.E. KHADIM DIOP  
MINISTRE DE L'INTEGRATION AFRICAINE, DU NEPAD  
ET DE LA PROMOTION DE LA BONNE GOUVERNANCE  
DE LA REPUBLIQUE DU SENEGAL**





**COMUNIDADE DOS ESTADOS DA  
AFRICA DO OESTE**

**ECONOMIC COMMUNITY  
OF WEST AFRICAN STATES**



**COMMUNAUTE ECONOMIQUE  
DES ETATS DE L'AFRIQUE  
DE L'OUEST**

## **MOTION DE REMERCIEMENTS**

---

Les participants à la soixante-quinzième session ordinaire du Conseil des Ministres de la CEDEAO tenue à Abuja, les 13 et 14 décembre 2015, expriment leur profonde gratitude à Son Excellence Muhammadu BUHARI, Président de la République Fédérale du Nigeria, ainsi qu'au Gouvernement et au peuple nigérian pour l'hospitalité chaleureuse et authentiquement africaine qui leur a été réservée au cours de leur séjour à Abuja et pour les excellentes dispositions qui ont été prises en vue d'assurer le succès de leurs travaux.

**FAIT A ABUJA, LE 14 DECEMBRE 2015**

**LE CONSEIL**

